



## Communication n°11

«Le Conseil fédéral a dévoilé le processus qui doit conduire à la reprise progressive et contrôlée des activités. C'est un signal positif car la situation actuelle ne peut durer et l'ensemble de la société doit quitter progressivement les mesures de semi-confinement.

Si la direction est bonne, on regrettera que de très petits pas soient prévus à court terme et que l'ensemble manque de cohérence. Alors que d'autres pays proches ont autorisé la reprise du commerce, en particulier dans les boutiques spécialisées, la Suisse la limite – hormis pour la grande distribution – à certaines activités seulement. On crée ainsi des distorsions de concurrence injustifiées.

Les petits commerces peuvent aussi exercer en respectant les exigences de sécurité, pour leurs clients et leurs fournisseurs comme pour leurs collaborateurs. En outre, des branches importantes, notamment le tourisme et la gastronomie, sont toujours sans perspective, même à moyen terme.

Pour eux comme pour chacun depuis le début de la crise, ce sont les principes de protection et aussi de responsabilité qui doivent prévaloir.»

**Christophe Reymond**  
Directeur général du Centre Patronal, 20 avril 2020